

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
050-200098713-20240829-DEL29082024-087-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2024

DATE DE CONVOCATION
21 AOUT 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le 29 août à 19 h 30, Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame REGNAULT Sabrina, maire.

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Madame Lynda LEVERD, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, Madame Micheline CAVé, Bernard GERARD, Mme Béatrice HEUVELINE, Claire TANGY, Mathias LEFRANC, Mesdames Elisabeth GREGOIRE, Catherine de la HOUGUE, Pascale DUVAL, M. Joël FRANCOIS, Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): M. Didier LEGRAND qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.
M. Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT
M. Pascal LEMAITRE, Mme Lydie LEBLOND.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Emmanuel LECONTE.

Monsieur Arnaud MAHé a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 04
Votants : 22

DEL29082024/087.

**CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DU DEPARTEMENT.
SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES.**

Vu les nombreuses problématiques rencontrées dans la gestion des eaux pluviales (inondations dans plusieurs secteurs du territoire, pollutions...)

Suite aux réunions du 28 mars 2024 avec les services concernés du département et de la communauté de communes puis du 31 mai 2024 avec les services GEMAPI et les représentants des maisons régulièrement inondées ;

Vu l'analyse de l'étude hydraulique réalisée par le bureau d'études INGETEC en 2021 à la demande de la commune de Lingreville (périmètre d'étude trop limité, préconisations ne faisant pas consensus au sein des différents partenaires) ;

Vu les subventions accordées par l'Agence de l'eau (jusqu'à 80%) pour la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales ;

En complément des opérations d'hydrocurage, de curage et d'entretien du Passevin lancées par les différentes collectivités, il apparaît nécessaire de réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle de la commune nouvelle afin de disposer d'une vision globale sur le fonctionnement hydrologique et hydraulique et d'un outil d'aide à la décision d'un point de vue quantitatif (réduire les dysfonctionnements, les inondations) et qualitatif (réduire les pollutions).

